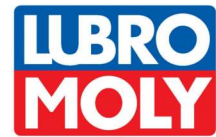


# Fiche signalétique

LM 508 Anti-Seize Compound



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: LM 508 Anti-Seize Compound
<b>Utilisations</b>	: Lubrifiants
<b>Code</b>	: 2012
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: LIQUI MOLY GmbH Jerg-Wieland-Strasse 4 D-89081 Ulm-Lehr Germany  Tel.: +49(0)731 / 1420-0 Fax: +49(0)731 / 1420-88
<b>Date de validation</b>	: 08/30/2010.
<b>Élaborée par</b>	: Chemical Check GmbH
<b>En cas d'urgence</b>	: +49(0)731 / 1420-0

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Solide. [Pâte.]
<b>Couleur</b>	: Cuivre
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b><u>Vue d'ensemble des urgences</u></b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Précautions</b>	: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.
<b><u>Effets aigus potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Inhalation</b>	: Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.
<b><u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 2. Identification des dangers

- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** :  
Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

## 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Huiles de paraffine	8012-95-1	30-60
Hydrogénoorthophosphate de calcium	7757-93-9	10-30
Cuivre, fumées de	7440-50-8	10-30
Huile minérale blanche	8042-47-5	1-5
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	128-37-0	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche. Sable. Mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser d'eau. CO<sub>2</sub>
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
 dioxyde de carbone  
 monoxyde de carbone  
 oxydes de phosphore  
 composés halogénés  
 oxyde/oxydes de métal  
 oxydes d'azote  
 Produits toxiques de pyrolyse
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

### Méthodes de nettoyage

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>		<b>MPT (8 hours)</b>			<b>LECT (15 mins)</b>			<b>Ceiling</b>			
<b>Ingredient</b>	<b>Nom de la liste</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>Notations</b>
Huiles de paraffine	US ACGIH 1/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	ON 8/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
Cuivre, fumées de, as Cu	US ACGIH 1/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	AB 4/2009	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[d]
	BC 10/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Cuivre, fumées de, as copper	ON 8/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	QC 6/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Cuivre, fumées de, en Cu	ON 8/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	QC 6/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[g]
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	US ACGIH 1/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[h]
	AB 4/2009	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[g]
	BC 10/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[i]
	ON 8/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[3]
Huile minérale blanche	ON 8/2008	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[j]
	QC 6/2008	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[k]
	BC 10/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[k]
	ON 8/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[b]
QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]	
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

[3]Sensibilisation cutanée

**Forme:** [a]Brouillard [b]mist [c]Fumée [d]Dusts and Mists [e]Dusts and mists [f]dust and mists [g]fume [h]poussières et brouillards [i]vapeur et aérosol [j]Inhalable vapour and aerosol [k]inhalable, vapour and aerosol

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si des limites d'exposition quelconques risquent d'être dépassées. Filtre A2 P2.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.  
Recommandé : Gants de nitrile.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: Lunettes de protection ajustées avec écrans latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.  
Recommandé: Chaussures de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide. [Pâte.]
Point d'éclair	: >100°C (>212°F)
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Cuivre
Odeur	: Caractéristique.
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: Non disponible.
Point de fusion/congélation	: 180°C (356°F)
Densité	: ~ 1.4 g/cm <sup>3</sup>
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): >0.07 cm <sup>2</sup> /s (>7 cSt)
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
LogK <sub>ow</sub>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Protéger de l'humidité.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huiles de paraffine	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	DL50 Orale	Rat	890 mg/kg	-

### Toxicité chronique

Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Non disponible.

### Sensibilisant

## 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	A4	3	-	-	-	-

### Mutagénicité

Non disponible.

### Térogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Huiles de paraffine	Aiguë CE50 >100 mg/l Aiguë CL50 >100 mg/l	Daphnie Algues	48 heures 96 heures
Cuivre, fumées de	Aiguë CL50 >100 ppm Eau douce Aiguë CE50 9.2 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Bosmina longirostris - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - <48 heures	96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 1.6 ug/L Eau douce Aiguë CL50 9.4 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures - 0.25 mm Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - <1 mois	48 heures 96 heures
	Chronique NOEC 7.43 ug/L Eau douce	Poisson - Salmo trutta - IMMATURE - 14 cm - 26.3 g	4 jours
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Aiguë CE50 1440 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Neonate - <24 heures	48 heures

### Persistance/dégradabilité

Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**Facteur de bioconcentration** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

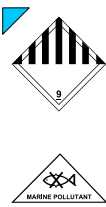
## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le TMD</b>	UN3077	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cuivre, fumées de). Polluant marin (Cuivre, fumées de)	9	III		Polluant marin <b>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</b> 5 <b>Dispositions particulières</b> 16
<b>Classe IMDG</b>	Not regulated.	-	-	-		-
<b>Classe IATA-DGR</b>	Not regulated.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Indéterminé.
- SIMDUT (Canada)** : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
- Listes canadiennes NPRI canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Cuivre; Huile minérale blanche; 2,6-Di-t-butyl-4-méthylphénol
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.  
 Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.  
 Inventaire du Japon: Indéterminé.  
 Inventaire de Corée: Indéterminé.  
 Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.  
 Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**Date d'édition** : 08/30/2010.

**Date de publication précédente** : 07/12/2010.

**Version** : 2

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

## 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.